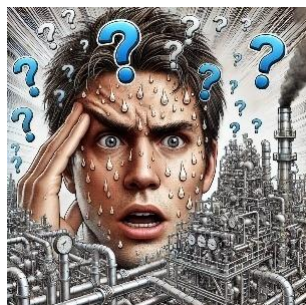


## Stages collectifs en Bac Pro : Comment éviter une avalanche de calculs et être payés pour les heures réalisées !



Vous êtes nombreux à nous interroger sur « l'usine à gaz » mise en œuvre par l'administration concernant les heures liées aux stages collectifs en BAC Pro.

**FOEA** vous apporte donc ci-après les éléments explicatifs des décisions de la DGER auxquelles les chefs d'établissement doivent se référer.

Il est important de noter que l'opacité entourant ces mesures n'est pas toujours fortuite. Cette ambiguïté, parfois délibérément entretenue, complique la tâche des équipes pour suivre précisément leurs attributions horaires. Ce flou permet aussi à l'administration de contourner certaines obligations, au détriment des enseignants, qui se retrouvent à effectuer des heures non rémunérées : leur travail n'est ni reconnu ni payé comme il se doit.

### 1. Document de référence :

- ✓ **Arrêté du 27 mai 2024** portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté du 15 avril 2024 (*disponible sur chlorofil*)



- ✓ **Notre communiqué sur les fiches de service page 5 à 8 :**  
<https://www.foenseignementagricole.fr/dossiers-actualites/enseignement-technique/savoir-lire-sa-fiche-de-service-et-connaître-ses-obligations-de-service/>



### 2. Document utile

Après avoir vérifié que votre fiche de service est bien conforme aux grilles horaires officielles, il est plus simple pour l'équipe d'organiser les stages collectifs de BAC pro en se référant à une extraction de **GUEPARD** : « Attributions d'horaires par classe - Volume hebdomadaire en heures élèves et heures enseignants » (document à demander au D2 de l'établissement).



### 3. Rappel



**Les 2 stages collectifs** Éducation à la santé et au développement durable (ESDD) et Valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP) s'effectuent sur trois semaines de 20 heures (3 x 20h élèves).

Pendant ces trois semaines, où ont lieu les stages collectifs, aucune heure de cours en dehors des 20 heures n'est prévue. Les élèves sont donc renvoyés chez eux ou pris en charge par la vie scolaire en dehors de ces horaires.

**2. Enseignements obligatoires sous forme de 2 stages collectifs : volume horaire élève dispensé sur 3 semaines**

Voir fléchage précisé en annexe 3

60,00

*Extrait de la grille horaire*

**Il faut savoir que désormais le volume horaire élèves** se base sur **55 semaines** +3 semaines de stages collectifs + PFMP

**1. Enseignements obligatoires : volume horaire élève sur 55 semaines**

*Extrait de la grille horaire*

**Le volume horaire enseignant est lui calculé sur 58 semaines** (55 semaines de cours +3 semaines de stages collectifs) soit 29 semaines par année (c'est ce chiffre qui doit être porté sur vos fiches de services. De ce fait, les stages collectifs n'apparaissent plus dans une ligne ou colonne particulière sur vos fiches de services.

Ainsi, tous les enseignants participent aux stages collectifs au prorata de leur volume horaire hebdomadaire(cours, EIE, MAP, TPR et pluri) dans la classe de bac pro concernée.

### 4. Mise en œuvre des stages collectifs

- ✓ 2 semaines stages collectifs sont positionnés sur l'année de première et 1 semaine en classe de terminale.
- ✓ Les équipes ont toute autonomie pour construire ces stages collectifs
- ✓ Les enseignants peuvent se positionner soit sur le ESDD soit sur le VVMP, ou les 2. La répartition se décide en équipe.



Les **élèves** seront **présents 20h/semaine** lors de ces stages collectifs (pas d'autres cours placés pour la classe sur ces semaines !)

Les interventions des **enseignants** en stages collectifs, seront **positionnés sur des plages horaires où ils n'ont pas cours sauf à devoir rattraper les cours manqués dans les autres classes.**

➤ **Ce qui conditionne l'organisation...**

## 5. Un exemple de calcul appliqué à une classe de BAC Pro SAPAT

### Extrait d'une fiche de service d'une enseignante

| Ensemble d'élèves | Discipline              | Semaines   |
|-------------------|-------------------------|------------|
| 1BacProSAPAT      | Economie soc. familiale | 29 - 6 - 1 |

Calcul réalisé à partir de l'extraction Guépard pour une classe de BAC Pro SAPAT :

### Exemple de positionnement pour cette enseignante intervenant en bac pro SAPAT :

Imaginons que l'établissement ait décidé de placer trois semaines de stage collectif de 20 heures « élève » comme suit : une semaine ESDD et une semaine VVMP en classe de Première, plus une semaine VVMP en classe de Terminale.

L'enseignant coordonnateur, accompagné par le D2, à l'aide de l'extraction **GUEPARD**(cf. ci-dessous), liste le volume horaire hebdomadaire des enseignants intervenant sur la classe de 1<sup>ère</sup>.

**Avantage de cette extraction (si elle est conforme aux grilles horaires) :** tout le volume horaire est déjà noté (cours, TP/TD, EIE, pluri, MAP, etc.) pour chaque enseignant, ce qui évite tout calcul fastidieux."

### Calcul réalisé à partir de l'extraction Guépard pour un classe de BAC Pro SAPAT :

Volume hebdomadaire en heures élèves et heures enseignants

| Ensemble d'élève                                | Semaine |          | Grp famille | Famille discipline | Horaire élèves          |       |        |        |       | Horaire enseignant |       |        |        |       |      |
|-------------------------------------------------|---------|----------|-------------|--------------------|-------------------------|-------|--------|--------|-------|--------------------|-------|--------|--------|-------|------|
|                                                 | sta.    | bl. pré. |             |                    | Cours                   | TP/TD | Pluri* | A. HS* | Total | Cours              | TP/TD | Pluri* | A. HS* | Total |      |
| Classe "1BacProSAPAT" (25 élèves) - Bac Pro 1/2 |         |          |             |                    | 18,00                   | 10,50 | 2,08   | 3,64   | 34,22 | 18,00              | 18,00 | 4,13   | 3,64   | 43,77 |      |
| 1BacProSAPAT (25 él.) - Ent                     | 6       | 1        | 29          | Economie           | SESG/Eco sociale et fam | 1,00  | 1,00   |        | 2,00  | 1,00               | 2,00  |        |        | 3,00  |      |
| 1BacProSAPAT (25 él.) - Ent                     | 6       | 1        | 29          | Economie           | SESG/Eco sociale et fam | 1,00  | 1,00   |        | 0,69  | 2,69               | 1,00  | 2,00   |        | 0,69  | 3,69 |
| 1BacProSAPAT (25 él.) - Ent                     | 6       | 1        | 29          | Economie           | SESG/Eco sociale et fam | 1,00  | 1,00   | 0,42   | 0,06  | 2,48               | 1,00  | 2,00   | 0,83   | 0,06  | 3,89 |
| 1BacProSAPAT (25 él.) - Ent                     | 6       | 1        | 29          | Economie           | SESG/Gest entreprise    | 2,00  | 1,00   |        | 0,34  | 3,34               | 2,00  | 1,00   |        | 0,34  | 3,34 |

À partir de cette extraction Guépard qui recense le volume hebdomadaire par enseignant pour chaque classe (pluri, EIE... compris), il faut multiplier par 2 (2 semaines de stages collectifs en première), le volume horaire hebdomadaire par enseignant.

Par exemple ici, sur la classe de 1<sup>ère</sup>, sur la première ligne l'enseignant d'ESF effectue 3h hebdo, il interviendra donc 6h en stages collectifs

Sur la 2<sup>ème</sup> ligne, un autre enseignant d'ESF effectue 3,69h hebdo, il interviendra donc 7,38h = 7h et 23 minutes (sic).

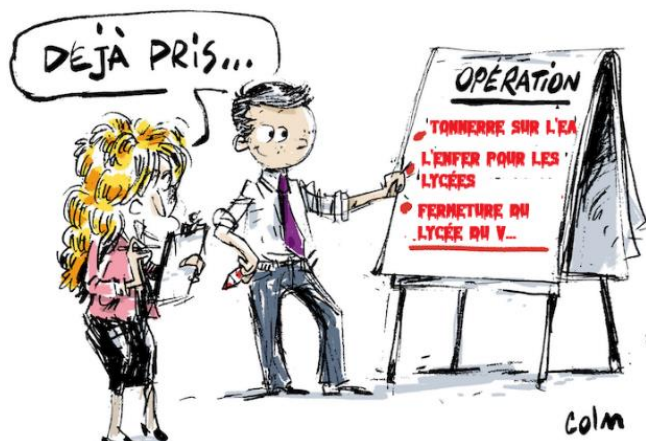
**Il faut faire ainsi pour tous les enseignants qui interviennent.**

Ensuite, en fonction de la répartition définie en équipe (certains enseignants ne pouvant intervenir que sur le premier stage et d'autres sur le second), les enseignants assurent leurs heures dans le stage collectif à hauteur du volume horaire qu'ils doivent effectuer avec la classe.

Étant donné que le potentiel horaire enseignant par semaine (issu des grilles horaires de chaque diplôme est d'environ 33 heures (voir plus en cas de dédoublement), pluridisciplinarité incluse (cf. notre communiqué [sur la fiche de service](#)), et que ces heures doivent être ajustées aux 20 heures de présence des élèves durant la semaine de stage collectif, une partie de ce stage sera réalisée en pluridisciplinarité

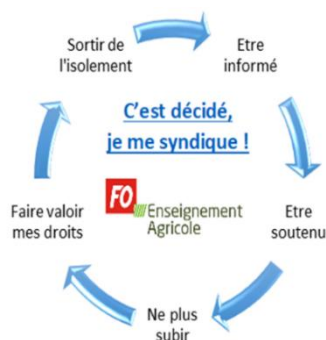
**En Classe de Terminale**, il faudra refaire la même démarche mais sur 1 semaine de VVMP...

Face à la complexité et aux risques de confusion générés par ce nouveau mode de calcul, chaque enseignant doit impérativement vérifier que le total des heures sur sa fiche de service correspond exactement à ce qui est prévu dans la grille horaire du diplôme pour sa discipline. Le nombre de semaines de présence des élèves doit également être conforme aux grilles horaires officielles du diplôme.



Pendant les trois semaines de stages collectifs, **aucune heure avec la classe concernée ne doit être effectuée en dehors des 20 heures prévues**, sous peine de travailler gratuitement.

**FOEA** dénonce avec force ces manœuvres qui cherchent à annualiser le temps de travail des enseignants, affaiblir le statut de la fonction publique et imposer toujours plus avec toujours moins. Face à ces injonctions insoutenables, qui épuisent les équipes en prétendant qu'on peut constamment faire plus avec moins, chacun doit se lever et dire stop. Tant que nous accepterons, ces dérives nauséabondes continueront sans frein.



## Plus nombreux, plus forts !

Pour agir et se faire entendre, venez rejoindre  
FO Enseignement Agricole !

En adhérant à **FORCE OUVRIÈRE**, vous adhérez  
à un syndicat libre dont le ciment fondateur est l'indépendance

Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)